KPMG AUDIT OUEST
7 Boulevard Albert Einstein
44311 Nantes Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)2 28 24 10 10
Télécopie : +33 (0)2 28 24 10 16
Site internet : www.kpmg.fr

Association Don Bosco

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017
Association Don Bosco
Rue Ingénieur Jacques Frimot - Mescoat - 29800 Landerneau
Ce rapport contient 20 pages
Référence : JLM-BB-DP-SB

KPMG Audit Ouest,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Rennes.

Siège social :
KPMG Audit Ouest
7 Boulevard Albert Einstein
44311 Nantes Cedex 3
Capital : 200 000 €.
Code APE 6920Z
512 802 547 R.C.S. Nantes
TVA Union Européenne
FR 69 51 28 02 547

KPMG AUDIT OUEST
7 Boulevard Albert Einstein
44311 Nantes Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)2 28 24 10 10
Télécopie : +33 (0)2 28 24 10 16
Site internet : www.kpmg.fr

Association Don Bosco

Siège social : Rue Ingénieur Jacques Frimot - Mescoat - 29800 Landerneau

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Don Bosco relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

KPMG Audit Ouest,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Rennes.

Siège social :
KPMG Audit Ouest
7 Boulevard Albert Einstein
44311 Nantes Cedex 3
Capital : 200 000 €
Code APE 6920Z
512 802 547 R.C.S. Nantes
TVA Union Européenne
FR 69 51 28 02 547

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les provisions pour indemnités de départ en retraite et pour compte épargne temps.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Quimper, le 14 juin 2018

Benoît Biger
Commissaire aux comptes
Senior Manager Audit MM

Jean-Loïc Moullec
Associé
Directeur Bretagne Océan

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement	32 114	30 898	1 217	2 329	1 113-	47.77-
Frais de recherche et de développement	102 708	50 215	52 493	66 753	14 261-	21.36-
Concessions, Brevets et droits similaires	234 832	168 598	66 234	74 515	8 281-	11.11-
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains	105 584	2 136	103 448	104 516	1 068-	1.02-
Constructions	7 258 346	4 189 090	3 069 256	2 815 411	253 846	9.02
Installations techniques Matériel et outillage	2 778 271	2 141 563	636 708	878 188	241 480-	27.50-
Autres immobilisations corporelles	6 843 005	4 693 365	2 149 640	2 534 794	385 155-	15.19-
Immobilisations en cours	26 901		26 901	993 313	966 413-	97.29-
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations	31 000	15 000	16 000	16 000		
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts	400 000		400 000		400 000	
Autres immobilisations financières	376 221		376 221	201 996	174 225	86.25
Total I	18 188 982	11 290 865	6 898 117	7 687 816	789 699-	10.27-
Comptes de liaison **Total II**	2 164 948		2 164 948	2 802 396	637 448-	22.75-
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en cours						
Matières premières, approvisionnements	1 890		1 890	3 002	1 112-	37.03-
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis	334		334	181	153	84.51
Marchandises	5 287		5 287	34 557	29 269-	84.70-
Avances et acomptes versés sur commandes	2 246		2 246	3 386	1 140-	33.66-
Créances (3)						
Créances usagers et comptes rattachés	1 682 986	32 329	1 650 656	1 791 289	140 633-	7.85-
Autres créances	4 265 060	52 607	4 212 453	3 610 282	602 171	16.68
Valeurs mobilières de placement	1 050 308		1 050 308	3 265 178	2 214 870-	67.83-
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	4 359 315		4 359 315	1 857 261	2 502 054	134.72
Charges constatées d'avance (3)	36 911		36 911	37 169	258-	0.69-
Total III	11 404 337	84 936	11 319 401	10 602 303	717 097	6.76
Comptes de Régularisation						
Charges à répartir sur plusieurs exercices **(IV)**	5 820		5 820	5 820		
Primes de remboursement des obligations **(V)**						
Ecarts de conversion actif **(VI)**						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	31 764 087	11 375 801	20 388 286	21 098 336	710 049-	3.37-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

ASSOCIATION DON BOSCO
29800 LANDERNEAU

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	2 646 895	2 567 339	79 556	3.10
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	3 275 143	2 820 424	454 719	16.12
	Report à nouveau	2 227 513-	2 295 041-	67 528	2.94
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	496 623	338 370	158 253	46.77
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs	150 407-	205 374-	54 967	26.76
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	336 638	399 038	62 400-	15.64-
	Provisions réglementées	683 846	680 146	3 700	0.54
	Droit des propriétaires				
	Total I	5 061 226	4 304 903	756 323	17.57
	Comptes de liaison **Total II**	2 151 390	2 802 396	651 006-	23.23-
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	1 273 113	1 209 038	64 075	5.30
	Provisions pour charges	227 475		227 475	
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	171 617	75 900	95 717	126.11
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	1 672 206	1 284 938	387 268	30.14
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	4 050 820	5 121 351	1 070 531-	20.90-
	Emprunts et dettes financières divers	612	14 708	14 096-	95.84-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 191 534	2 121 685	69 849	3.29
	Dettes fiscales et sociales	4 722 833	4 639 247	83 587	1.80
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	228 492	352 664	124 172-	35.21-
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	309 173	456 445	147 272-	32.26-
	Total IV	11 503 464	12 706 099	1 202 635-	9.47-
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	20 388 286	21 098 336	710 049-	3.37-

(1) Dont à plus d'un an — 11 194 291 — 12 207 460
Dont à moins d'un an — 519 224 — 366 810
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

ASSOCIATION DON BOSCO
29800 LANDERNEAU

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	517 029	711 600	194 572-	27.34-
Production stockée	153	181	28-	15.49-
Production immobilisée		143 693	143 693-	100.00-
Subventions d'exploitation	5 145 404	4 038 669	1 106 736	27.40
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	283 977	247 763	36 214	14.62
Collectes	216 610	285 068	68 458-	24.01-
Cotisations				
Autres produits	44 298 633	43 013 389	1 285 245	2.99
Total I	50 461 806	48 440 363	2 021 443	4.17
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	865	3 349-	4 213	125.83
Autres achats et charges externes	11 833 824	10 041 927	1 791 897	17.84
Impôts, taxes et versements assimilés	2 431 087	2 966 354	535 267-	18.04-
Salaires et traitements	25 127 826	24 216 883	910 943	3.76
Charges sociales	9 379 593	9 237 742	141 851	1.54
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 143 654	1 190 456	46 802-	3.93-
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	174	39 355	39 181-	99.56-
Pour risques et charges : dotations aux provisions	255 685	166 561	89 124	53.51
Subventions accordées par l'association	198		198	
Autres charges (2)	338 177	161 481	176 696	109.42
Total II	50 511 081	48 017 410	2 493 671	5.19
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	49 275-	422 953	472 228-	111.65-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	17 422		17 422	

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations	9 124	16 722	7 598-	45.44-
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	23		23	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	9 147	16 722	7 575-	45.30-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions		15 000	15 000-	100.00-
Intérêts et charges assimilées	109 403	144 226	34 823-	24.14-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	109 403	159 226	49 823-	31.29-
2. Résultat financier (V-VI)	100 256-	142 504-	42 247	29.65
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	166 953-	280 449	447 402-	159.53-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 453 433	73 519	1 379 913	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital	623 183	1 158 896	535 713-	46.23-
Reprises sur provisions et transferts de charges	270 000		270 000	
Total VII	2 346 616	1 232 416	1 114 200	90.41
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	774 359	220 805	553 554	250.70
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	535 213	405 882	129 331	31.86
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	273 787	555 597	281 810-	50.72-
Total VIII	1 583 359	1 182 284	401 075	33.92
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	763 256	50 132	713 124	NS
Impôts sur les bénéfices (IX)	3 963	53 146	49 183-	92.54-
Total des produits (I+III+V+VII)	52 817 569	49 689 501	3 128 068	6.30
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	52 225 229	49 412 066	2 813 163	5.69
Solde intermédiaire	592 340	277 435	314 905	113.51
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	73 270	74 475	1 205-	1.62-
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	168 987	13 540	155 447	NS
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	496 623	338 370	158 253	46.77

ASSOCIATION DON BOSCO
Parc d''innovation de
Mescoat
29800 LANDERNEAU

ANNEXE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

OCEANE PME
2 Rue Jacques Brel
ZC du Pléneno
56100 LORIENT
02.97.83.96.01

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Cession partielle d'actif au profit de l'Assiette Coopérative au 01/01/2017.

Décomposition du résultat comptable 2017, à savoir :
Résultat secteur taxable : + 401 635€
Résultat secteur exonéré : + 94 987€

Résultat de l'association : + 496 622€

Par ailleurs, cette année, Moulin Mer et les crèches sont intégralement fiscalisés.
Cela a une incidence sur la tva, la taxe sur les salaires, la taxe apprentissage, le crédit d'impôt compétitivité emploi et sur l'impôt sur les sociétés.
Au 1er janvier 2017, l'association EMERGENCE intègre le périmètre de Don Bosco.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Informations générales complémentaires

APPLICATION DES CONVENTIONS COMPTABLES
1. PLAN COMPTABLE GENERAL
Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation descomptes annuels.
L'association a arrêté ses comptes en respectant le réglement ANC n°2014-03 et ses réglements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au réglement n°99-01.
1.1. Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels prévus par le plan comptable des associations et fondations; du plan comptable des établissements publics sociaux et médico-sociaux désigné M22; et du plan comptable général.
1.2. Conformément à l'arrêté du 26 décembre 2007, paru au JORF n°0012 du 15 janvier 2008, fixant le cadre normalisé de présentation du compte administratif des établissements et services sociaux et médico-sociaux prévu à l'article R. 314-49 du code de l'action sociale et des familles.
- Sont abrogés :
1. l'arrêté du 30 janvier 2004 fixant le cadre normalisé de présentation du compte administratif prévu à l'article R. 314-49 du code de l'action sociale et des familles;
2. l'arrêté du 18 janvier 2007 modifiant l'arrêté du 30 janvier 2004 relatif au cadre normalisé de présentation du compte administratif prévu à l'article R. 314-49 du code de l'action sociale et des familles.

2 - SPECIFICITES RESULTANT DE L'INSTRUCTION COMPTABLE M22

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

L'association DON BOSCO exerçant ses activités dans les secteur sanitaire et social, est tenue de présenter des budgets ainsi que des comptes administratifs en application de l'instruction M22, relatif à la gestion budgétaire et comptable des établissements et services sociaux et médico-sociaux.
Les comptes annuels de l'association dérogent donc sur certains points aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels à savoir :

2.1 RESERVES ET PROVISIONS REGLEMENTEES :

2.1.1 RESERVE DE TRESORERIE :

La réserve de trésorerie figurant au bilan comprend :

a) Réserves réglementées:

Dotation par affectation d'un tiers excédents : 1 343 397€

b) Provisions réglementées

Dotation par majoration du prix de journée : 345 478€

La RESERVE DE TRESORERIE atteint : 1 688 875€

2.1.2 DIFFERENCE SUR LA REALISATION D'ELEMENTS D'ACTIF :

Ce compte crédité du montant des plus-values sur cession des immobilisations par débit du compte 687461.
Le montant des moins-values de cession d'immobilisations doit faire l'objet en priorité d'une reprise au débit du compte 148610 en contrepartie du compte 787461.

3 - PROVISION CONGES PAYES

La provision pour congés payés antérieure au 31/12/14 était calculée forfaitairement à 10% de la masse salariale du 01/06 au 31/12. Pour l'exercice 2017, la provision intègre le décompte réel des droits acquis.

4 - L'association DON BOSCO a subi un contrôle fiscal en 2017. Les régularisations concernant les années 2014 et 2015 ont été comptabilisées sur l'année 2016, à l'exception du CICE attaché au crèche en raison d'une incertitude sur l'éligibilité ou non de ce secteur. Sa comptabilisation a eu lieu en 2017. Les impacts financiers de ce contrôle sont passées sur les comptes de l'année 2017.
Les modifications s'expliquent majoritairement par une fiscalisation de certains secteurs distincts antérieurement considérés comme non lucratifs (EJE et Moulin Mer).

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ASSOCIATION DON BOSCO
29800 LANDERNEAU

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	166 546		
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	219 181		16 380
Terrains	105 584		
Constructions sur sol propre	2 866 247		886 116
Installations générales agencements aménagements des constructions	5 130 696		153 610
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 358 092		
Installations générales agencements aménagements divers	2 358 290		
Matériel de transport	2 897 756		345 445
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 451 435		169 411
Emballages récupérables et divers	36 906		1 006
Immobilisations corporelles en cours	993 313		
Avances et acomptes			34 120
TOTAL	19 198 320		1 589 708
Autres participations	31 000		
Prêts, autres immobilisations financières	201 996		594 162
TOTAL	232 996		594 162
TOTAL GENERAL	19 817 043		2 200 250

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL		31 724	134 822	134 822
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		728	234 832	234 832
Terrains			105 584	105 584
Constructions sur sol propre		356 162	3 396 202	3 396 202
Installations générales agencements aménagements constr.		1 422 162	3 862 145	3 862 145
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		579 821	2 778 271	2 778 271
Installations générales agencements aménagements divers		241 913	2 116 377	2 116 377
Matériel de transport		170 363	3 072 838	3 072 838
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 968	1 615 877	1 615 877
Emballages récupérables et divers			37 912	37 912
Immobilisations corporelles en cours		966 413	26 901	26 901
Avances et acomptes		34 120		
TOTAL		3 775 921	17 012 107	17 012 107
Autres participations			31 000	31 000
Prêts, autres immobilisations financières		19 937	776 221	776 221
TOTAL		19 937	807 221	807 221
TOTAL GENERAL		3 828 311	18 188 982	18 188 982

ASSOCIATION DON BOSCO
29800 LANDERNEAU

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	97 464	14 260	30 611	81 113
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	144 666	23 932	0	168 598
Terrains	1 068	1 068		2 136
Constructions sur sol propre	1 500 472		282 788	1 783 260
Installations générales agencements aménagements constr.	3 388 560		1 005 230	2 383 330
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 479 904	620 621	958 962	2 141 563
Installations générales agencements aménagements divers	1 145 655	110 745	0	1 256 400
Matériel de transport	2 059 891	204 959	0	2 264 849
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	968 251	167 410	0	1 135 661
Emballages récupérables et divers	35 796	659	0	36 455
TOTAL	11 579 597	1 105 462	1 681 405	11 003 654
TOTAL GENERAL	11 821 727	1 143 654	1 712 016	11 253 365

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	14 260				
Autres immob.incorporelles TOTAL	23 932				
Terrains	1 068				
Instal.techniques matériel outillage indus.	620 621				
Instal.générales agenc.aménag.divers	110 745				
Matériel de transport	204 959				
Matériel de bureau informatique mobilier	167 410				
Emballages récupérables et divers	659				
TOTAL	1 105 462				
TOTAL GENERAL	1 143 654				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices	5 820			5 820

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions réglementées	680 146	3 700			683 846
TOTAL	680 146	3 700			683 846

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pertes sur marchés à terme	825 766	49 216			874 982
Pensions et obligations similaires		128 509			128 509
Gros entretien et grandes révisions		98 966			98 966
Autres provisions pour risques et charges	383 272	252 955	494 176	256 080-	398 131
TOTAL	1 209 038	529 646	494 176	256 080-	1 500 588

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations corporelles	292 500		270 000		22 500
Sur autres immobilisations financières	15 000				15 000
Sur comptes clients	41 702	3 215	12 587		32 329
Autres provisions pour dépréciation	50 000	2 607			52 607
TOTAL	399 202	5 821	282 587		122 436
TOTAL GENERAL	2 288 386	539 167	776 763	256 080-	2 306 871
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		424 846	224 175		
exceptionnelles		3 700	270 000		

Les dotations aux provisions au titre de 2017 sont liés à la reprise d'EMERGENCE au 01/01/2017.

De même, les reprises concernent la sortie de la Cuisine Centrale à cette même date.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	400 000		400 000
Autres immobilisations financières	376 221	376 221	
Clients douteux ou litigieux	30 056	0-	30 056
Autres créances clients	1 652 930	1 652 930	
Personnel et comptes rattachés	90 318	90 318	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	600	600	
Impôts sur les bénéfices	720 090	720 090	
Taxe sur la valeur ajoutée	5	5	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	678 494	678 494	
Groupe et associés	264 000	264 000	
Débiteurs divers	4 676 500	4 676 500	
Charges constatées d'avance	36 911	36 911	
TOTAL	8 926 125	8 496 069	430 056
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	400 000		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	519 224	519 224		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	3 531 596	2 638 968	704 485	188 143
Emprunts et dettes financières divers	2 151 012	2 151 012		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 191 534	2 191 534		
Personnel et comptes rattachés	1 682 147	1 682 147		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 252 315	2 252 315		
Taxe sur la valeur ajoutée	12 226	12 226		
Autres impôts taxes et assimilés	776 145	776 145		
Groupe et associés	990	990		
Autres dettes	228 492	228 492		
Produits constatés d'avance	309 173	309 173		
TOTAL	13 654 854	12 762 227	704 485	188 143
Emprunts souscrits en cours d'exercice	592 441			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	629 719			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

L'amortissement a été calculé selon le mode linéaire sur la durée de vie retenue par les organismes financeurs.

A1 RAPPEL :

L'assocation DON BOSCO a mis en oeuvre au 31 décembre 2007 les deux réglements comptables sur les actifs applicables depuis les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005 à savoir :
- Amortissement et dépréciation des actifs (Réglement CRC 2002-10)
- Définition, évaluation et comptabilisation des actifs (Réglement CRC 2004-06).

Ces dispositions ont été exclusivement appliquées aux ensembles immobiliers dont l'association est propriétaire compte tenu de leurs incidences significatives sur ce seul poste de l'actif immobilisé.

L'application des ces 2 réglements sur les actifs s'est traduite par la ventilation des constructions en 4 composants:
- Le gros oeuvre (fondations, murs, planchers, toitures ...),
- La façade et l'étanchéité,
- Les installations générales (inst. téléphone, chauffage et climat. inst. électr., ascenceurs, ...),
- Les agencements intérieurs (menuiserie, peinture, moquette, tapisserie, revêtement mural, vitrerie, cloisons fixes, ...).

Cette ventilation a été réalisée au cas par cas par établissement en privilégiant la décomposition du coût d'entrée de la construction à l'origine, le cas-échéant, c'est la ventilation forfaitaire admise par l'Administration Fiscale pour les logements collectifs qui a été appliquée, à savoir :

Gros oeuvre (50%), Façade, étanchéité (10%), Installations générales techniques (20%) et Agencements intérieurs (20%).

Afin de respecter mes contraintes budgétaires spécifiques au secteur sanitaire et social et par dérogation aux 2 réglements sur les actifs, les plans d'amortissement de constructions n'ont pas été modifiés.
La durée d'amortissement retenue est donc la durée budgétaire et non la durée d'utilisation pour l'association.

Catégorie	Mode	Durée
Frais d'établissement	Linéaire	7 ans
Brevet, licences	Linéaire	3 à 15 ans
Constructions	Linéaire	A1
Installations gén. et agencts	Linéaire	5 à 20 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

La loi du 23 mai 2006 - article 20 stipule que les associations dont le budget annuel est supérieur à 153K€ et recevant une ou plusieurs subventions de l'état ou d'une collectivité territoriales dont les montant est supérieur à 50K€ doivent publier chaque année dans les comptes financiers les rémunérations de ses 3 plus hautes dirigeants bénévoles et salariés ainsi que les avantages en nature.

La rémunération brute avantage en nature inclus des trois plus hautes cadres dirigeants s'est élevée à 250 252 euros au titre de l'exercice.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	102
Agents de maîtrise et techniciens	397
Employés	497
Ouvriers	24
Total	1 020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

		Montant garanti
Emprunts et dettes financières divers :		951 368
- Emprunt NEF - Garantie SOGAMA à hauteur de		
- 50% du capital restant dû	517 865	
- Emprunt NEF - Garantie SOGAMA à hauteur du		
- capital restant dû	433 503	
Total		951 368

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		1 103 419
Caution de Don Bosco pour le prêt de 1265K€		
souscrit par la SCI Océane :		
Capital restant dû au 31/12/2017	1 103 419	
Total (1)		1 103 419

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Une partie des IFC est provisionnée, cela concerne les dispositifs de crèches et de l'insertion.
Au niveau de la gestion propre de la structure, il a été comptabilisé au titre de 2017 la
somme de 94 041€ portant la provision dans les comptes à 506 996€ pour les établissements en gestion propre, à sa voir :
Services Techniques 28 015€
Moulin Mer 13 003€
EIPF (conventionnée) 105 867€
Kerellec 127 372€
SAF 91 412€
Bambinerie 10 007€
Toutouig 10 010€
Eric Tabarly 8 406€
Dorn Ar Dorn 43 647€
Farandole 33 805€
Petit Prince 14 749€
Mozere 2 019€
Graine de Soleil 6 009€
EJE 12 065€
TOTAL 506 996€

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	256 470
60 à 64 ans	1 à 5 ans	1 150 692
55 à 59 ans	6 à 10 ans	1 161 900
45 à 54 ans	11 à 20 ans	1 182 298
35 à 44 ans	21 à 30 ans	404 500
moins de 35 ans	plus de 30 ans	58 658
Engagement total		4 214 518

Hypothèses de calculs retenues

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :
- départ à la retraite à l'âge de 67 ans
- table de mortalité : TV88/90
- taux d'actualisation : 1%
- initiative de départ : salarié
- progression des salaires : 1%
- taux de rotation du personnel : 1%

Liste des filiales et participations

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- SCI OCEANE	1 000	122 621-	99.00	990				195 600	28 352-	
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
- GIE DU LECK	40 000	257 042-	40.00	16 000		264 000		1 209 822	99 482	
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels